



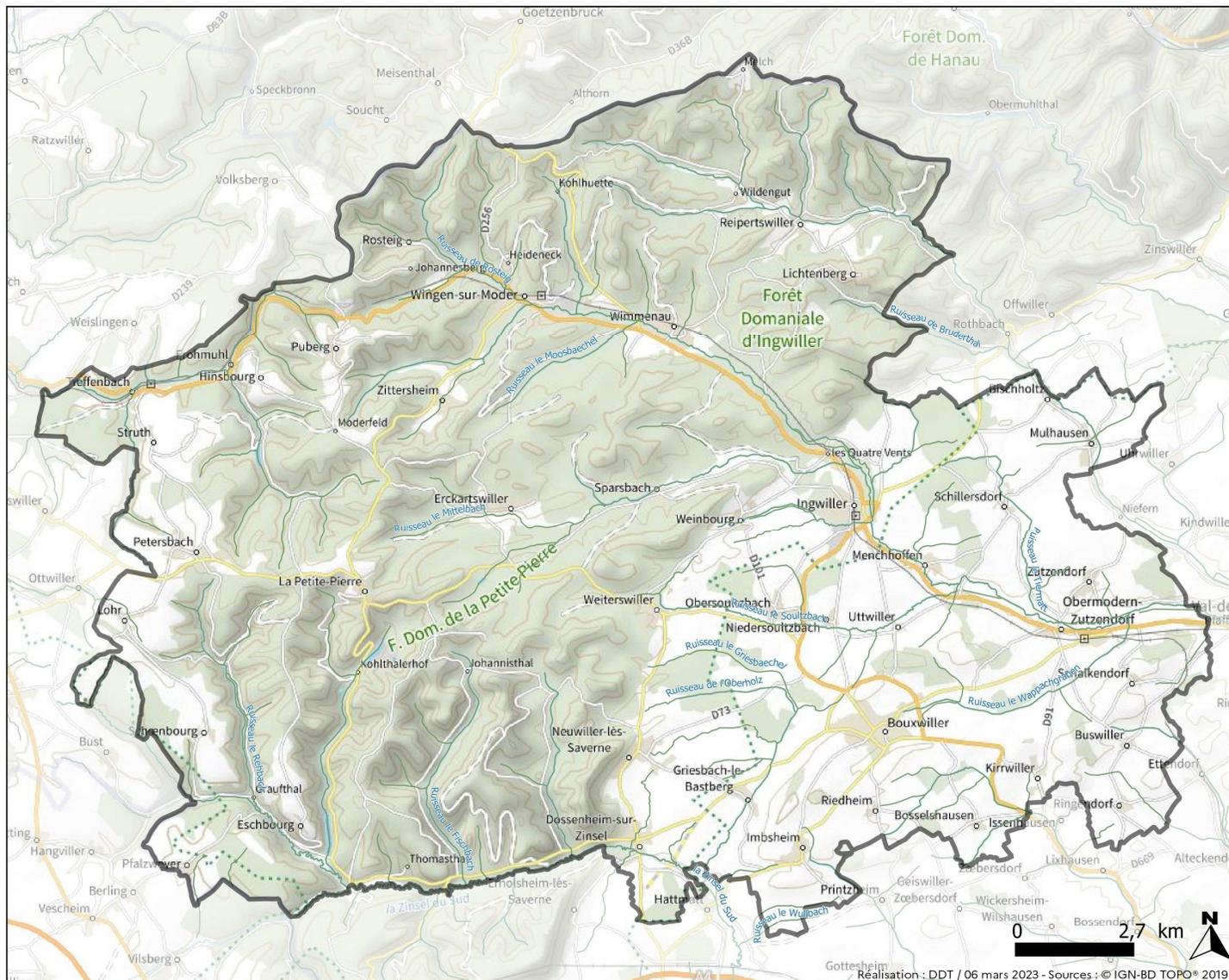
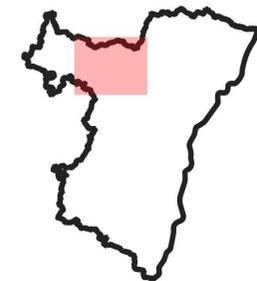
**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

## Période 2022-2027

### CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE



Contact :  
[ddt-planification@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-planification@bas-rhin.gouv.fr)

## Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



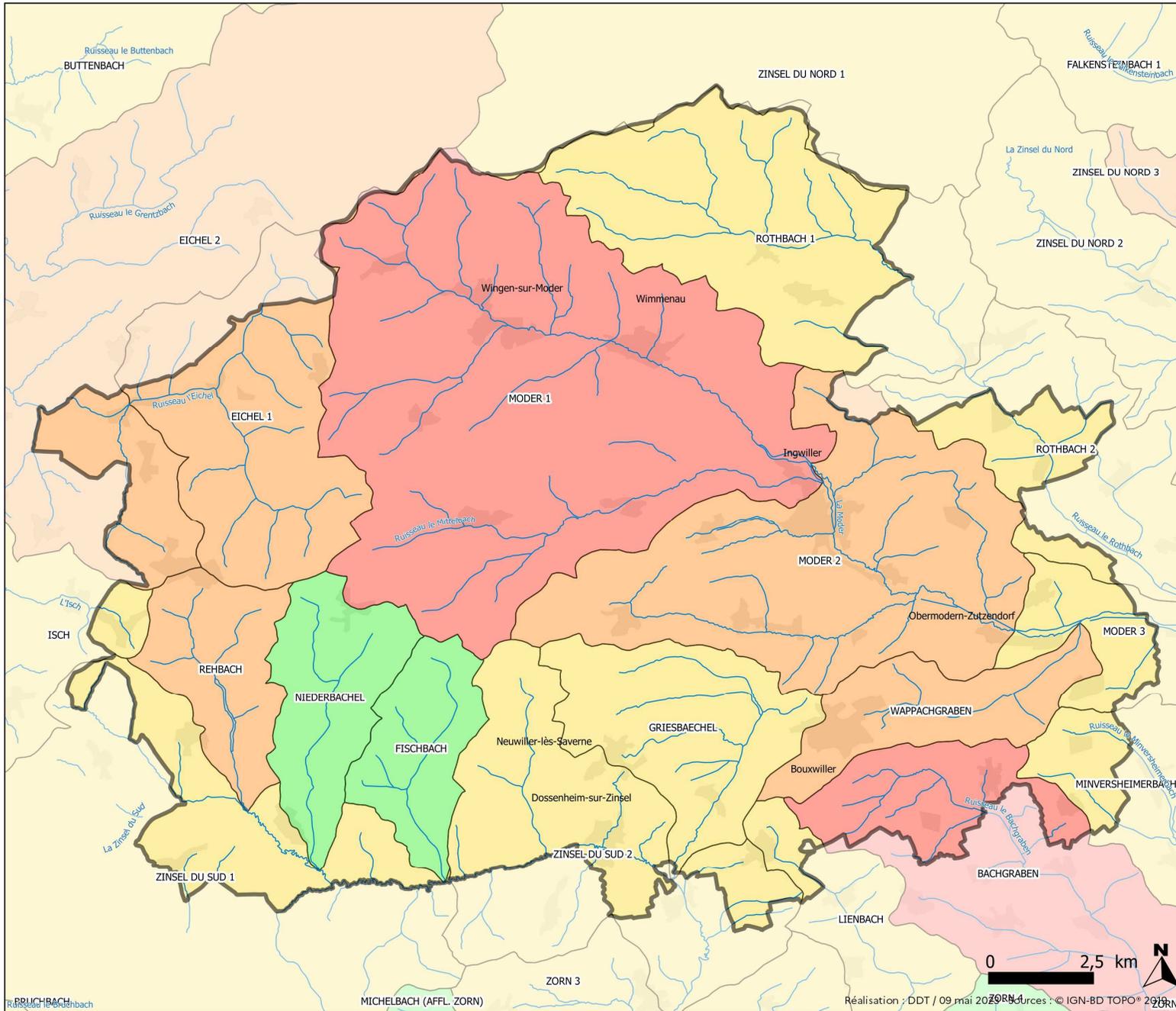
Josiane CHEVALIER

# GLOSSAIRE

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO <sub>5</sub>	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



# L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE



## Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

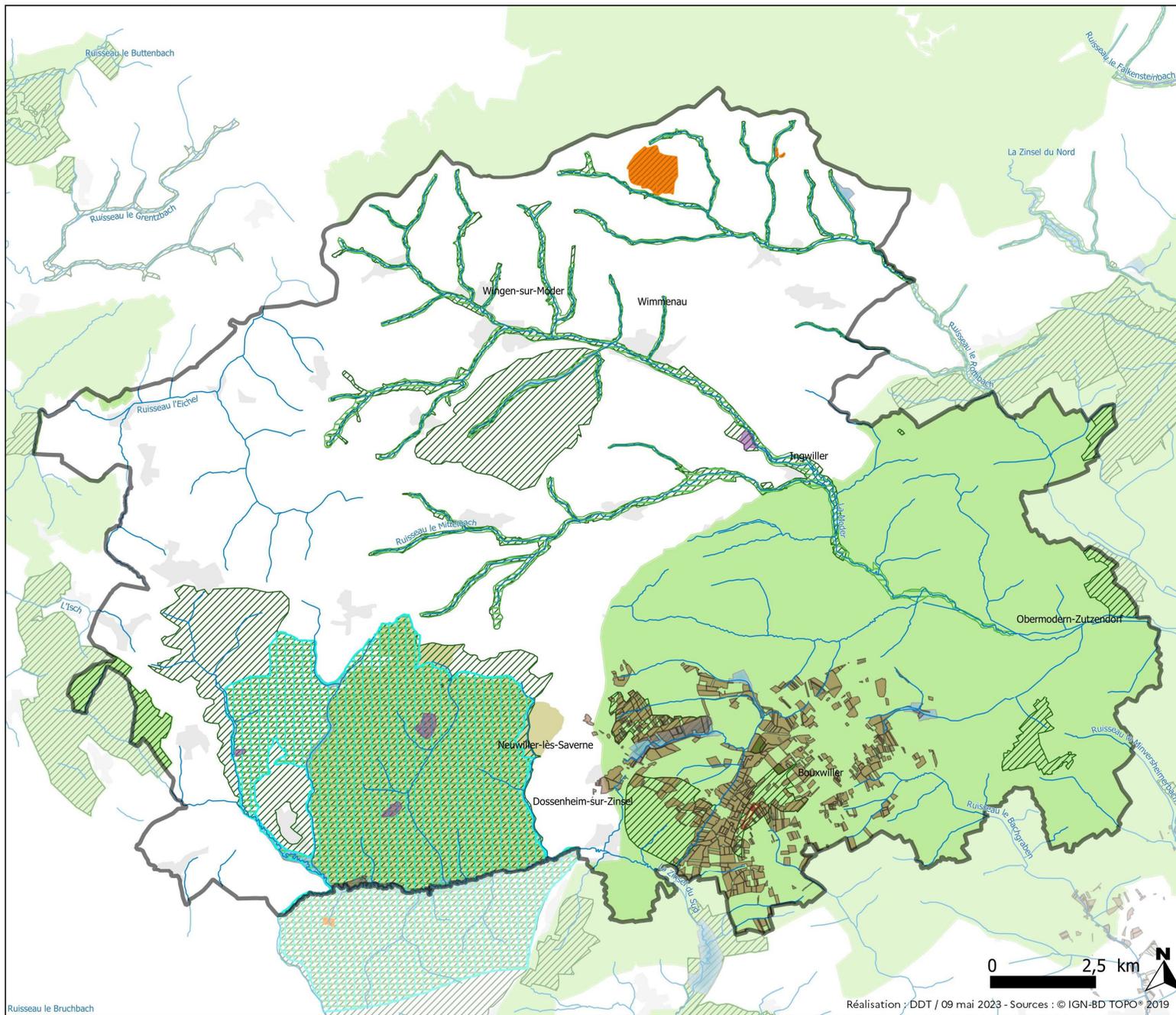
- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

0 2,5 km



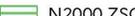


## LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

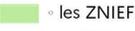
 N2000 ZSC

 N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

 les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

 les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

 Réserve biologique

 Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

 Réserve Naturelle Régionale (RNR)

 Zone RAMSAR

 Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

 Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

 Forêt de protection

 Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

 Hamster - Zone de protection statique

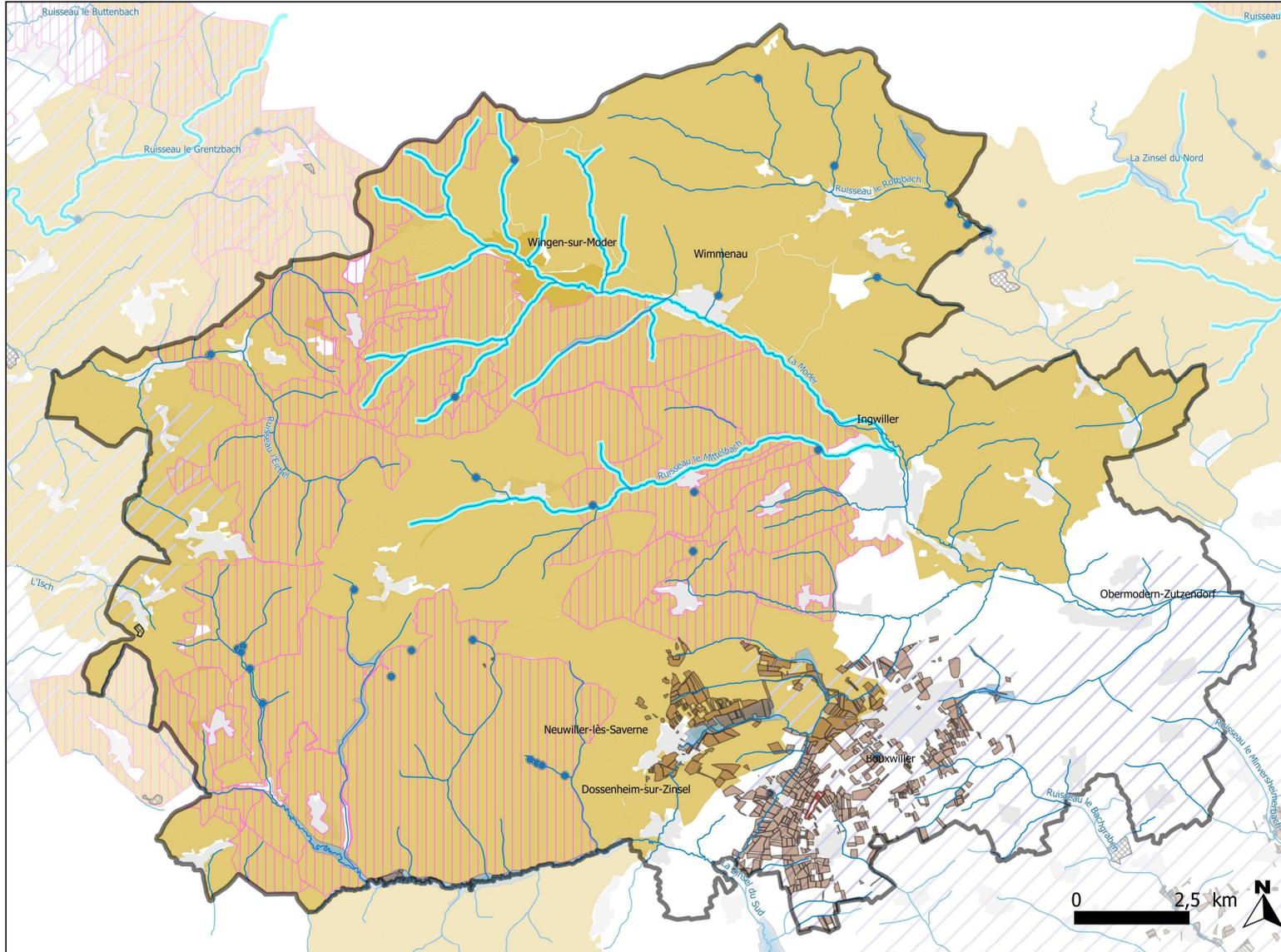
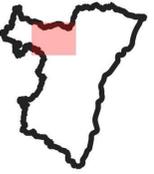
 Hamster - Zone d'accompagnement

 Tache urbaine

0 2,5 km



## ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE



**Légende :**

Cours d'eau Liste 1 et 2	Réserve Naturelle Régionale (RNR)	ZER VOSGES DU NORD	Zone vulnérable directive nitrates	Tache urbaine
Liste 1	Prairies permanentes en ZAR ou ZVR	Dégâts de sanglier (2020)	Prélèvement eau potable	
Zone humide	Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)	Mines et carrières		

### Assainissement

Une caractéristique du territoire en terme d'assainissement est la multiplication de toutes petites stations d'épuration, pour lesquelles il existe un enjeu de remontée des informations réglementaires. Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

### Gouvernance

Le territoire est concerné par le SAGE de la Moder.

### Milieu aquatique

Des zones humides ripariennes, qu'il convient de préserver, sont présentes en nombre sur le territoire. Les différents projets doivent se faire dans le strict respect de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

### Inondation / Risques

Le territoire est couvert partiellement par le PPRI de la Zorn et par le PPRI de la Moder.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues, que l'on soit en secteur urbanisé ou non.

La commune d'Eschbourg est concernée par un risque de chutes de blocs, pour lequel un PPR est en cours d'élaboration.

### Eau potable

L'Aire d'Alimentation de Captage de Bouxwiller est concernée par des pollutions aux phytosanitaires et aux métabolites. Il conviendra d'accroître la dynamique déjà en place, ce qui permettra, à terme, de retrouver une bonne qualité de l'eau.

Les communes en limite Est du territoire ont été intégrées dans la zone vulnérable nitrates suite à la révision du zonage en 2021.

### Nature

Le territoire est situé dans la Zone à Enjeux Régionale pour le retour à l'équilibre silvo-cynégétique Vosges du Nord. Des travaux sont engagés à ce sujet entre élus, chasseurs et gestionnaires forestiers et sont à poursuivre. L'objectif est à la fois économique pour la sylviculture et écologique pour la préservation de la biodiversité. En effet, la trop forte densité de gibiers compromet la régénération naturelle des habitats forestiers.

Les 2 sites Natura 2000 présents regroupent une mosaïque d'habitats remarquables constitués d'eaux courantes, d'habitats rochers, de forêts et de prairies.

Cette diversité d'habitats explique la présence de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire (rapaces, avifaune, poissons). Le changement climatique dont les effets sont de plus en plus apparents sur les habitats forestiers (fragilité du hêtre, attaques des résineux par les scolytes) constitue le principal défi auquel il faut face dès à présent pour assurer le bon état de conservation du patrimoine naturel.

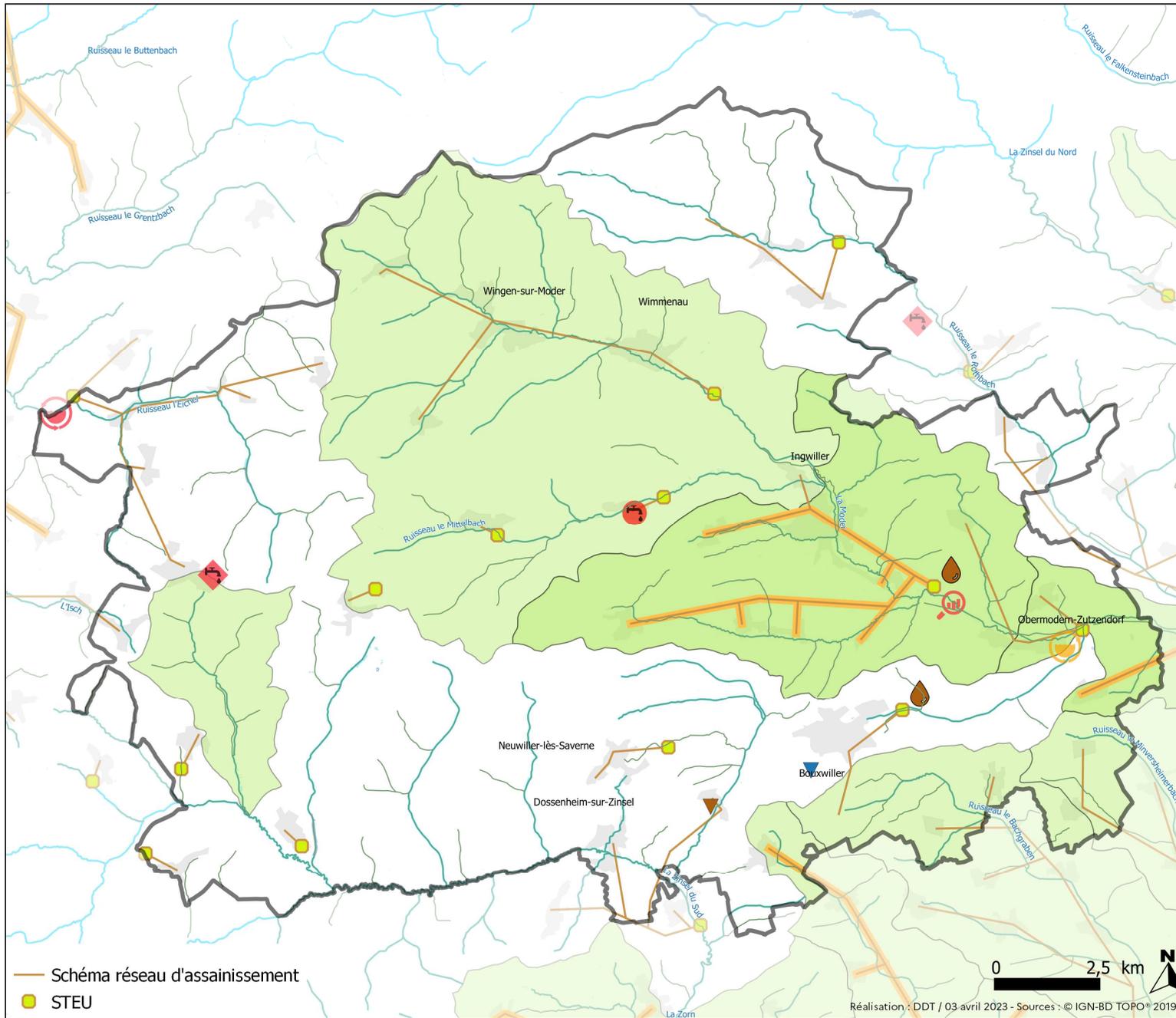
### Autre

Le territoire est concerné par le programme de réintroduction du Lynx.

La plupart des communes de ce territoire sont incluses dans le périmètre du PNR des Vosges du Nord. Elles bénéficient de ce fait du statut de protection fort des PNR et d'importants financements mobilisés par les gestionnaires.

### Complément

Une action de reconquête de la masse d'eau Eichel 1 est prévue en agissant sur les plans d'eau qui jalonnent son linéaire. Deux actions sur les économies d'eau sont également à mettre en œuvre sur le territoire : l'amélioration du rendement du réseau AEP du SIVOM de la Haute Moder et des économies d'eau, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par le SIE de Drulingen et Environs.



**Légende :**

**Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :**

• localisées à la commune<sup>1</sup>, à la station d'épuration<sup>2</sup>, à l'agglomération d'assainissement<sup>3</sup>, à la branche d'assainissement<sup>4</sup> ou à la masse d'eau<sup>5</sup> :

- action « assainissement » (ASS0501)<sup>3</sup> : équiper une station d'un traitement suffisant (Phosphore)
- action « diffus toxiques » (ASS0701)<sup>3</sup> : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
- action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>4</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales
- action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>5</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales

**Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :**

- localisées à la masse d'eau :
  - restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
  - préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

**Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :**

- priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
- priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
- priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
- priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

**Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines**

- localisées à la commune<sup>1</sup> ou à l'ICPE<sup>2</sup> :
  - action « rendement de réseau » (RES0202)<sup>1</sup> : amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable
  - action « industrie » (RES0203)<sup>2</sup> : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels

— Schéma réseau d'assainissement  
● STEU

0 2,5 km

Réalisation : DDT / 03 avril 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

Prévisionnelle Engagée ou initiée Terminée

# LISTE DES ACTIONS

## de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

### Actions Assainissement

#### Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE OBERMODERN	ASS0501 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant	MODER 3	2022
SE WEISLINGEN	ASS0501 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant	EICHEL 2	2022
MENCHHOFFEN	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	MODER 2	2022

#### Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BOUXWILLER	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de BOUXWILLER	WAPPACHGRABEN	2022
MENCHHOFFEN	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de MENCHHOFFEN	MODER 1 MODER 2	2022

#### Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
MENCHHOFFEN	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de MENCHHOFFEN [cd. SANDRE 026728901967]	MODER 2	2022

## Actions Milieux aquatiques

**Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau ou des plans d'eau (MIA0203, MIA0401)**

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
MODER 1	MIA0203 – Restauration de la masse d'eau MODER 1	2022
MODER 2	MIA0203 – Restauration des cours d'eau de la masse d'eau Moder 2 (Anciens méandres)	2023-2024
MODER 2	MIA0203 – (INGWILLER) restauration de la Moder dans la traversée d'ingwiller	2023-2024
MODER3; ROTHBACH1; ROTBACH2	MIA0203 – Programme de travaux de restauration : travaux (Moder 3 - Rothbach 1 - Rothbach 2)	2023-2024
EICHEL 1	Reconquête de la masse d'eau par action sur les plans d'eau	2023-2024
BACHGRABEN	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Bachgraben	2023-2024
MINVERSHEIMBACH	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Minversheimerbach	2022
REHBACH	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Rehbach	2023-2024

**Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)**

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

**Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)**

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

## Actions Captages

**Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)**

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
BOUXWILLER	Animation	OBERFELD (BSS000QCRU – 01978X0031) ; OBERFELD (BSS000QCRV - 01978X0032)	2022
	Pratiques pérennes		2022
BOUXWILLER (GRIESBACH)	Plan d'action AAC	FORAGE 1 GRIESBACH (BSS000QCMJ – 01977X0014) ; FORAGE 2 GRIESBACH (BSS000QCNM – 01977X0043)	2024

## Actions Industries

**Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)**

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
GRANDS CHAIS DE FRANCE	PETERSBACH	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	EICHEL 2	2023-2024
KLEIN WANNER	INGWILLER	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 2	2023-2024

### Actions Ressource

#### Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Masse(s) d'eau	Commune(s)	Action	Année prévi.
MODER 1	SPARSBACH	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE SPARSBACH	2025-2027
EICHEL 1 MODER 1		RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de SIVOM DE LA HAUTE MODER	2023-2024
REHBACH		RES0202 – Économie d'eau, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par le SIE DE DRULINGEN ET ENVIRONS	2022

#### Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
GRANDS CHAIS DE FRANCE	PETERSBACH	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	EICHEL 1	2023-2024